

## LE SQUAT, UN ACTE DE DES OBEISSANCE CIVILE

*Des milliers de bureaux vides, une multitude de bâtiments inexploités et de plus en plus d'hommes et de femmes dans la rue... Un système absurde qui produit à la fois des exclus du logement et la désaffectation de bâtiments. Certains y répondent en occupant illégalement des immeubles laissés à l'abandon.*

### Un squat : pourquoi ?

Le squat est un phénomène ancien - autant que le droit de propriété - qui concerne des millions de personnes dans le monde et des milliers en Europe. Ce sont les paysans sans terre du nord-est brésilien ou les habitants des bidonvilles de Dakar. Ce sont les SDF, les sans papiers et les autres « sans-droits » dans les villes européennes, mais aussi, même si c'est moins fréquent, dans leurs périphéries ainsi qu'en milieu rural. Thomas Dawance est architecte, il est le président de l'association 123 Logements, active à Bruxelles dans l'occupation d'immeubles ; il vit lui-même depuis sept ans dans ces lieux.

« Leurs habitants, explique-t-il, sont touchés par les conséquences de la crise des politiques sociales (notamment de logement) corrélée au démantèlement avancé de l'Etat-Providence et à la globalisation accélérée des marchés. »

Il s'agit toujours d'une solution transitoire qui consiste à s'approprier un bâtiment non utilisé pour couvrir des besoins de base : logement, culture.... L'architecte est convaincu qu'il est possible de produire du logement collectif pour un temps. Il va plus loin : « Cette pratique, lorsqu'elle est collective, permet d'expérimenter de nouveaux modes d'habiter dans un processus participatif et revendicatif et s'insère alors pleinement dans le contexte européen des luttes sociales qui émergent, dans leurs configurations actuelles, au début des années nonante. »

Les occupations collectives font partie des nouveaux mouvements sociaux qui tentent avec différents acteurs de la société civile de redéfinir une organisation sociale plus solidaire. Le DAL, le droit au logement français, est très bien organisé ; il compte aujourd'hui quelque 30 sous-structures. Même si la crise du logement est aussi aigue en Belgique, il reste plus fragile ici.

« L'occupation collective est une réalité hétérogène qui renvoie à des pratiques, des stratégies et des utopies diverses. Toutes ces expériences tentent cependant de développer des pratiques porteuses d'alternatives dans les différents champs de l'expérience humaine : l'écologie, l'économie, le social, la culture, l'éducation permanente, etc. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> DAWANCE Thomas, L'occupation illégale d'immeubles vides : un projet pour l'architecte ?

# L'organisation au quotidien

Beaucoup se souviennent sans doute de l'occupation de l'hôtel Tagawa à Bruxelles. En 2003, il est occupé par 45 habitants. Ce sont 4 familles, 8 nationalités, 6 étudiants, 14 chômeurs, 5 allocataires sociaux, 7 travailleurs réguliers, des artistes et des gens en transit. Cette occupation durera quatre ans.

Les habitants ont, comme à chaque fois, entrepris quelques petits travaux de rénovation, de façon à assurer un minimum de salubrité, de sécurité et de confort. Ils savent qu'au terme de l'occupation, le bâtiment sera démoli. Ils savent aussi qu'en cas de rachat ou de réaffectation de l'immeuble, ils devront quitter les lieux en concertation avec le nouveau propriétaire.

Le succès de cette expérience comme d'autres avant elle repose sur différents facteurs. Le mode de fonctionnement en est un. Les habitants sont responsabilisés par rapport à leur cadre de vie. Les problèmes et les besoins sont identifiés et discutés au cours de réunions auxquels ils sont tenus de participer. C'est ainsi qu'on garantit la gestion des logements et l'organisation des départs en fin de convention. Chacun participe aux frais mensuels pour payer un loyer éventuel, l'assurance locative, l'eau, l'électricité, le gaz et maintenir les logements en état.

Au moment de leur expulsion, des squatteurs de l'hôtel Tagawa déclaraient que cette occupation était davantage qu'un squat, « c'est une vie communautaire et une lutte pour faire avancer le droit au logement ». Ces facteurs constituent eux aussi des gages importants de réussite. Au Tagawa, un véritable corps social mixte s'était constitué avec des gens issus d'horizons différents : chômeurs, sans papiers, artistes, mamans avec enfants, familles... Ils vivaient des moments d'échanges, d'entraide et de solidarité. Une façon de lutter contre la solitude et l'isolement. Ils s'étaient ouverts aussi sur l'extérieur organisant une série d'activités.

Le choix des bâtiments à investir ne se fait pas au hasard. Les occupants refusent de se plier aux seules lois du marché qui contraignent les plus pauvres à s'installer dans certains quartiers de la ville. Ils tiennent compte des possibilités d'ouverture sociale et d'expérimentation sur l'environnement que présente le lieu qu'ils choisissent d'occuper : échanges culturels, sociaux et économiques au centre des villes, pratiques d'agriculture alternative ou d'économie d'énergie en milieu rural. « Soucieux d'ouvrir, à tous, les lieux réquisitionnés, les animateurs du squat prennent soin d'associer les riverains à leur démarche, en tenant par exemple de traditionnelles journées « portes ouvertes » à l'occasion desquelles le voisinage peut prendre connaissance du projet social, écrit Nicolas Bernard, philosophe. D'ailleurs, les protestations éventuelles n'émanent généralement pas des riverains (jamais hostiles ouvertement) mais du propriétaire. Loin de la réputation de ghetto qu'on lui accole commodément, le squat se montre étroitement en phase avec le monde environnant. »<sup>2</sup>

## Un nouveau projet

Sentant la menace d'expulsion qui aura finalement lieu le 1 avril 2007, les habitants de l'hôtel se sont rapprochés de certains occupants d'un autre squat bien connu (le 103, boulevard de Waterloo) ainsi que de l'asbl ChezNous/BijOus d'accompagnement des sans-abris. Ensemble et avec le soutien actif d'autres associations (le RBDH - Rassemblement pour le Droit à l'Habitat, l'Autre Lieu, DUNE, Le Front commun des SDF, l'UDEP, ALARM ...), ils ont créé le Ministère de la Crise du Logement et ont ouvert le cloître du Gesù en face du Botanique. Tous expulsés après deux mois, ils ont alors occupé et directement obtenu un accord au 123 rue Royale.

Il s'agit davantage ici d'une expérience pilote que d'un véritable squat. Le projet en est à ses débuts et se cherche. « Il faut beaucoup travailler, confirme Thomas Dawance car, dès que le groupe ne se sent pas menacé, il a tendance à se liquéfier. Il faut partir de la situation qui existe et la travailler. L'important est de clarifier avant tout ce vers quoi on va. La crise du logement traverse toutes les classes sociales. Il faut veiller à ne pas susciter un projet élitiste qui empêcherait la production d'un projet alternatif. »

---

<sup>2</sup> BERNARD Nicolas, J'habite donc je suis, Editions Labor, 2005.

Les projets ne sont pas éternels. Ils débutent toujours avec des règles qu'il faut écrire ensemble et se réapproprier. Une détermination collective est nécessaire pour recréer du sens et des espaces de liberté pour ceux que la société a rejetés et par là recréer un projet social. « Dégager un lieu temporairement permet de recréer du sens. L'idéal est de ne jamais arrêter la mise sur pied de projets lorsqu'il y a rejet de la société. Au Tagawa, la population était mélangée : des étudiants, des artistes, des mamans avec enfants, quelques marginaux marqués par leur passage en institution et des sans papiers stigmatisés. Il ne s'agissait pas de faire vivre une grande utopie mais de mettre ensemble ces personnes différentes pour qu'elles se rencontrent et échangent leurs capacités humaines. A la rue Royale, il y a surtout des hommes, des isolés sans projet de famille. Il faut remettre certaines choses en place. Il n'est pas question de développer une organisation qui écrase mais il faut pouvoir refuser et accepter certains gestes et certaines personnes. La liberté des uns ne peut pas écraser celle des autres. Nous devons travailler sur un plan plus politique, casser la logique assistés/assistants. C'est quelque chose de nouveau et de fragile. »

Le squat, un acte de désobéissance civile ? « Si l'on veut rester conséquent, on ne peut pas à la fois déplorer le manque criant d'effectivité du droit constitutionnel au logement et condamner le phénomène du squat (...). Les droits fondamentaux ne s'obtiennent pas ; ils s'arrachent, au prix de longues luttes sociales (...).<sup>2</sup>

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF-Plein Soleil

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie  
soient diffusées et reproduites ;  
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de



<sup>2</sup> BERNARD Nicolas, J'habite donc je suis, Editions Labor, 2005.